

CAHIER DES CHARGES POUR ETUDE A LA PARCELLE

Les études de sols sont soumises à la norme AFNOR PR NF P16-006 « Installations d'assainissement non collectif Conception ».

La CCJLVD demande par ailleurs :

1 extrait cadastral de la parcelle

1 analyse du site comprenant plan du site (1/25 000 au 1/10 000) indiquant :

- ✓ La situation générale (altitude, orientation, etc.)
- ✓ La topographie (nivellement du terrain, indication de la pente générale, contraintes particulières, etc.)
- ✓ La surface utile disponible afin de mettre en place le dispositif
- ✓ La nature du couvert végétal
- ✓ La localisation des divers réseaux souterrains (AEP, électricité, téléphone, etc.)

1 analyse environnementale localisant sur des plans :

- ✓ Les zones conchylicoles, de pêche à pied, de baignade, etc.
- ✓ Les cours d'eau, ruisseaux, plans d'eau et leurs usages
- ✓ Les secteurs inondables ou de stagnation d'eau de surface
- ✓ Les puits, forages, points d'eau et usages
- ✓ Les périmètres de protection de captage
- ✓ Les zones humides ou protection de l'environnement
- ✓ Les fossés et drainages
- ✓ Les plantations
- ✓ La densité de l'urbanisation
- ✓ Le mode d'alimentation en eau potable

1 analyse hydrologique indiquant :

- ✓ Les écoulements superficiels (permanents ou temporaires à préciser) de la parcelle et son voisinage immédiat
- ✓ La localisation et la destination des eaux pluviales
- ✓ Le repérage d'un exutoire éventuel pour l'évacuation des eaux traitées et présentant des éléments d'information sur l'état du milieu récepteur (nombre de rejets déjà présents, débit, type de ruisseaux, fossés, etc.)

1 analyse pédologique et géologique avec :

- ✓ 1 extrait de la carte géologique du secteur
- ✓ La nature, texture, structure du sol
- ✓ La détection de présence d'hydromorphie, niveau de remontée maximale de la nappe
- ✓ La profondeur et nature du substratum rocheux
- ✓ 1 test de perméabilité, type Porchet, permettant de définir le coefficient de perméabilité K
- ✓ 1 prise en compte du risque d'instabilité du terrain

Pour ce faire, il sera fait autant de sondages que nécessaire (3 minimum), réalisés à la tarière jusqu'à une profondeur d'au moins 1.00m et à l'emplacement présumé du système d'assainissement non collectif.

Pour chaque sondage, il sera défini :

- ✓ 1 localisation sur un plan de l'emplacement du sondage fait
- ✓ Les horizons dont les paramètres suivants :
 - Epaisseur
 - Couleur
 - Texture (préciser la proportion de divers éléments physiques du sol : sableux, limoneux, argileux)
 - Structure (compacte, grumeleuse, etc.)
 - Pierrosité, profondeur du substratum rocheux, taille des blocs, etc.
 - Hydromorphie
 - Perméabilité

1 analyse des paramètres précédents avec :

- ✓ 1 appréciation de l'aptitude à l'infiltration
- ✓ 1 appréciation sur l'aptitude à l'épuration

La filière préconisée avec pour l'ensemble de la filière la justification de :

- ✓ La définition précise de l'ensemble de la nature de l'ouvrage retenu
- ✓ Le dimensionnement précis de chaque ouvrage
- ✓ La préconisation de l'implantation de ces ouvrages sur la parcelle (en tenant compte des niveaux)
- ✓ L'indication des consignes de mise en œuvre des différents ouvrages (schéma de principe, profil en long, etc.)

Dans le cas d'une filière drainée, il devra être indiqué :

- ✓ La justification de l'impossibilité d'infiltration
- ✓ L'exutoire choisi et auprès de qui le propriétaire devra se rapprocher afin d'obtenir une autorisation de rejet

Dans le cas d'un puits d'infiltration (dernière possibilité envisagée), le propriétaire devra effectuer une étude hydrogéologique établie par un hydrogéologue agréé.

IMPORTANT

Fréquemment, plusieurs types d'installations d'ANC peuvent répondre aux contraintes d'une même parcelle.

Il est donc essentiel qu'un dialogue s'engage entre un propriétaire et la société qu'il aura chargée de réaliser l'étude de dimensionnement et d'implantation, en vue de considérer de manière exhaustive les avantages et les inconvénients des différentes filières susceptibles d'être installées.

Pour exemples, les aspects de comparaison entre filières peuvent porter sur :

- La superficie de terrain réservée pour l'implantation du système (notamment au regard des projets du propriétaire : piscine, géothermie, etc.)
- Les coûts initiaux d'installation,
- L'estimation des coûts cumulés à moyen et long terme (énergie nécessaire / coût & périodicité de l'entretien...)